

## DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

### SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN

DEC2015\_0231

### DECISION

**OBJET : CONCLUSION DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES N°2015/059-01, N°2015/059-03 ET N°2015/059-04, RELATIFS A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES ANNEE 2016**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services N°2015/059 alloti comme suit :

LOT N° 1 :

Accueil de 2 classes de CM1/M2 (56 élèves) de l'école de la Ferme du Buisson – Séjour Londres.

LOT N° 2 :

Accueil de 2 classes de CE1/CM2 et CM2 (54 élèves) de l'école Jules Ferry – Séjour Ski.

LOT N° 3 :

Accueil de 2 classes de CM2 (47 élèves) de l'école des Tilleuls – Ateliers d'écriture, char à voile ou activité nautique.

LOT N° 4 :

Accueil d'une classe de CM2 (23 élèves) de l'école des Noyers – Char à voile, visite d'un marais, d'un chantier ostréicole, d'un phare.

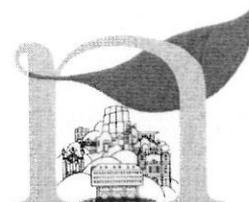
LOT N° 5 :

Accueil de 2 classes de CM2 (52 élèves) de l'école de l'Allée des Bois – Visites de Guédelon.

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence n°15-157566 mis en ligne au BOAMP, concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 15/10/2015 et sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous le numéro : 409913,

**VU** la décision n°DEC2015\_0187 portant d'une part conclusion du marché public de services n°2015/059-02 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2016 – Lot N°2– de l'école Jules Ferry – Séjour Ski, et d'autre part déclaration sans suite du marché public de services n°2015/059-05 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2016 – Lot N°5 - de l'école de l'Allée des Bois – Visites de Guédelon,

1/3



Suite de la décision N°2015\_ 0 231  
portant sur la conclusion des marchés publics n°2015/059-01,-03 et -04

**VU** le rapport d'analyse des offres des lots n°1, 3 et 4 susvisés établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

**CONSIDERANT** que huit prestataires ont déposé un pli dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 4 novembre 2015 à 12h00), que ces huit candidatures ont été admises, et que dès lors ont été analysées : quatre offres s'agissant du Lot N°1, quatre offres s'agissant du Lot N°3 et trois offres s'agissant du Lot N°4,

**CONSIDERANT** que :

- s'agissant du Lot n°1, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de la société CAP MONDE,
- s'agissant du Lot n°3, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de l'association LE TEMPS DES COPAINS,
- s'agissant du Lot n°4, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de l'Association Vacances Loisirs Formation,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « organisation des classes d'environnement » dont la valeur ne dépasse pas 207.000 € H.T.,

## DECIDE

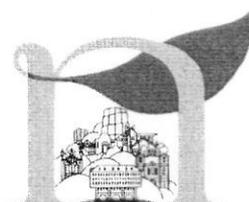
**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la société CAP MONDE, sise 11 quai Conti à LOUVECIENNES (78430), le marché public de services n°2015/059-01 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte - 2016 – Lot N°1 - de l'école de la Ferme du Buisson – Séjour Londres, pour un prix unitaire par enfant de 515,00 € TTC, soit un montant global maximal de 28.840,00 € TTC (sur la base maximale de 56 élèves). Le séjour se déroulera à Chalfont Saint Peter - Buckinghamshire du 09 au 13 mai 2016 soit une durée de 5 jours.

**ARTICLE 2** : Il est conclu avec l'association LE TEMPS DES COPAINS, sise 6 square Albert Luthuli à Rennes (35000), le marché public de services n°2015/059-03 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte - 2016 – Lot N°3 - de l'école des Tilleuls – Ateliers d'écriture en bord de mer, pour un prix unitaire par enfant de 839,10 € TTC, soit un montant global maximal de 39.437,00 € TTC (sur la base maximale de 47 élèves). Le séjour se déroulera à Guidel 04 au 15 avril 2016 soit une durée de 12 jours.

**ARTICLE 3** : Il est conclu avec l'AVLF, sise 84 rue du Faubourg des postes à LILLE (59000), le marché public de services n°2015/059-04 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte - 2016 – Lot N°4 - de l'école des Noyers – Séjour Ile d'Oléron, pour un prix unitaire par enfant de 869,00 € TTC, soit un montant global maximal de 19.987,00 € TTC (sur la base maximale de 23 élèves). Le séjour se déroulera à « La Guinalière » du 04 au 15 avril 2016 soit une durée de 12 jours.

**ARTICLE 4** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

2/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015\_ **0 231**  
portant sur la conclusion des marchés publics n°2015/059-01,-03 et -04

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 7** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **22 DEC. 2015**

Le Maire,  
Pour le Maire empêché et par suppléance,  
Le 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint

Gérard SANCHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	28 DEC. 2015
Affiché le	28 DEC. 2015
Notifié le	
Publié le	28 DEC. 2015

3/3

